

SUJET : PSYCHIATRIE ETABLISSEMENTS DE SANTE AGENCES SANITAIRES PATIENTS-USAGERS ETHIQUE-DEONTOLOGIE MALTRAITANCE-BIENTRAITANCE HOPITAL ESPIC CLINIQUE SOCIETES SAVANTES CONFERENCES HOSPITALIERES FEDERATIONS PRO MEDECINS DIRECTEURS PARAMEDICAUX SYNDICATS HAS

Isolement et contention en psychiatrie: la HAS consulte professionnels et usagers

SAINT-DENIS (Seine-Saint-Denis), 2 décembre 2016 (APM) - La Haute autorité de santé (HAS), qui prépare une recommandation de bonne pratique sur "isolement et contention en psychiatrie générale", va recueillir les avis des "parties prenantes", annonce-t-elle sur son site internet, en encourageant les personnes et organisations compétentes sur le sujet à se faire connaître.

LA HAS a prévu de diffuser prochainement plusieurs travaux relatifs à la psychiatrie (cf APM VL1OH3CND), dont une recommandation de bonne pratique sur l'isolement et la contention (cf APM PM7NUIION), diffusée a priori en mars 2017, a précisé la Haute autorité à l'APM vendredi.

"Les objectifs de ce travail sont de déterminer, de manière complémentaire aux dispositions de la loi [de santé] du 26 janvier 2016, la place de l'isolement et celle de la contention, pratiques de dernier recours en psychiatrie, et d'élaborer des recommandations permettant aux professionnels de santé concernés d'améliorer et harmoniser leurs pratiques tout en répondant aux exigences légale, éthique, clinique et organisationnelle", écrit-elle sur [la page de son site internet dévolue à cette recommandation](#).

Pour rappel, l'article 72 de la loi de santé prévoit notamment effectivement que l'isolement et la contention soient des pratiques devant être utilisées en dernier recours (cf APM VG4NUVMNK). Une instruction sur le sujet est actuellement en cours de rédaction (cf APM MH5OE3V2H et APM VL4OH79EE).

Dans ce contexte, la recommandation de la HAS est très attendue. Et la Haute autorité souhaite justement, "à ce stade", "recueillir le point de vue de l'ensemble des parties prenantes (organisations professionnelles, associations de patients ou d'usagers, institutionnels, etc.) concernées par ces pratiques sur la première version du texte des recommandations, des fiches de synthèse et de l'argumentaire scientifique élaborés par le groupe de travail et les chargées de projet", poursuit-elle sur son site internet.

La phase de consultation qui démarre doit s'achever le 10 janvier 2017, précise la HAS, "les avis et commentaires reçus seront transmis aux membres du groupe de travail qui les analysera et élaborera ensuite la version finale des documents".

"L'intégralité des avis et commentaires reçus sera mise en ligne sur le site de la HAS, sous réserve d'un refus explicite du participant", indique-t-elle également, prévenant qu'"un seul avis par partie prenante est attendu".

La Haute autorité a dressé une liste "prévisionnelle" des parties prenantes, réparties en "institutionnels et autres agences" (10 organismes), "sociétés savantes et organismes professionnels" (20 organismes), et "associations patients et usagers en psychiatrie" (sept organismes). Cette liste est disponible sur son site internet.

Mais elle reste ouverte à d'autres acteurs "concerné[s] par cette thématique et [qui] souhaite[nt] apporter [leur] contribution", souligne-t-elle. Ils ont jusqu'au vendredi 16 décembre pour contacter la HAS.

["Recommandation de bonne pratique ayant pour thème 'Isolement et contention en psychiatrie générale': La HAS recueille les avis des parties prenantes"](#)

vl/ab/APM polsan
redaction@apmnews.com

VL6OHK0CT 02/12/2016 13:18 POLSAN - ETABLISSEMENTS

©1989-2016 APM International.